



Dépistage salivaire

Par **Soso132222**, le **17/02/2021** à **02:30**

Bonjour,rrnrnJe me suis fait contrôler suite à un alcootest négatif. On me fait le test salivaire qui, lui, se révèle positif. Je suis en permis probatoire. On m'explique que je vais perdre mes 6 points, mon permis m'a été retiré pour 72 h puis je suis allé le récupérer. Je continue donc de conduire pour le moment mes je souhaiterais savoir s'il n'y a aucun moyen de ne pas perdre mes 6 points durant 1 an afin que je récupère 2 points avant pour ne pas Annuler le permis ?rrnrnMerci de vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **17/02/2021** à **07:37**

Bonjour,rrnrnSi vous veniez à perdre vos 6 points dans la 1ère année de votre permis, donc un solde à zéro, celui-ci sera **invalidé** et non **annulé**. Il est vrai que les résultats seront identiques => retour à l'auto-école pour repasser un nouveau permis, code + conduite, et récupérer ce permis 6 mois après avoir restitué l'ancien suite à la LR 48 SI.rrnrnCe qui reste surprenant c'est que vous ayez oublié très vite les conseils qui vous ont été promulgués par vos moniteurs d'auto-école durant toute votre formation : "**ne pas prendre le volant après avoir consommé des stupéfiants**". Vous n'en avez pas tenu compte. La seule solution qui vous reste est de consulter un avocat qui étudiera votre dossier et vous aidera à faire tenir la procédure jusqu'au 1er anniversaire de votre permis afin de récupérer vos 2 points bonus.

Par **kataga**, le **26/02/2021** à **05:16**

Bonjour,rrnrnIl faut pour celà que la procédure dure jusqu'à l'anniversaire du permis ... ce qui

suppose de faire appel de la condamnation, voire même si nécessaire de former un pourvoi en cassation ...rn rn Tout à fait faisable ... même sans avocat ... attention cependant à ne pas louper un délai ...